Les élus sont-ils prêts à tout révéler ?

Publication : mercredi 10 avril 2013 14:56

La République du Centre, 10 avril 2013

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE MERCREDI 10 AVRIL 2013 3

Loiret → Le fait du jour

Défiance
D'après un sondage OpinionWay réalisé pour LCI et Le Figaro, quelque 77 % des Français estiment que les hommes politiques sont corrompus.

Un chiffre
5 C'est le nombre de jours restant aux ministres du gouvernement Ayrault avant la publication de leur déclaration de patrimoine.

Dévoiler sur le Net
Olivier Carré, député UMP du Loiret, semble avoir ouvert une voie. Dans son camp, François Fillon a lui aussi mis sur son blog les informations liées à son patrimoine.

POLÉMIQUE ■ Publier leur patrimoine, les députés et sénateurs du département affichent des divergences

Les élus sont-ils prêts à tout révéler ?

Le projet de loi du président de la République concernant la moralisation de la vie politique fait réagir les parlementaires du Loiret.

Placer de l'argent à l'étranger en toute discrétion. Impardonnable, surtout lorsque l'on occupe le poste de ministre du Budget, comme Jérôme Cahuzac il y a encore quelques jours, désormais exclu de sa famille politique, le Parti socialiste. Conséquence, le président de la République prend des mesures et promet un projet de loi, le 24 avril, dont les premiers éléments seront dévoilés, aujourd'hui, en Conseil des ministres.

Quoi qu'il en soit, la transparence fait réagir les parlementaires du Loiret, favorables ou hostiles à la publication de leur patrimoine. Tour d'horizon.

Transparence

Dans le département, le député UMP, **Olivier Carré**, a devancé tout le monde en dévoilant sur son blog (http://www.oliviercarre.fr) son patrimoine net, en son nom propre, de 593.005 euros, en cumulant les biens immobiliers et mobiliers (892.019 euros en couple, déduction faite du capital de ses prêts). Ce à quoi il ajoute 30.000 euros pour ses deux voitures. Olivier Carré précise qu'au titre de ses fonctions électives (député et adjoint au maire d'Orléans), il perçoit 7.243 euros d'indemnités par mois, sans oublier les 294 euros qui lui sont versés par l'Agglo.

Vie privée, vie publique

« Ces montants constituent l'intégralité de mes rémunérations d'activité », assure le député. Pourquoi ce choix ? « Nous vivons dans une démocratie où la transparence est de mise. J'y souscris ».

Marianne Dubois, députée UMP, « ne pense pas que le patrimoine de l'élu soit une bonne mesure de la transparence financière. Je suis mariée depuis 35 ans. Le patrimoine familial provient principalement de mon mari. » Elle a donc décidé de communiquer, « sans aucune difficulté », ses déclarations effectuées auprès de la commission pour la transparence financière de la vie politique en novembre 2009 et juin 2012, « à savoir une évolution de patrimoine de 43.424 euros, soit une épargne d'environ 1.400 euros par mois ».

Valérie Corre n'a pas fait mystère ni de son patrimoine, ni de ses revenus. Ses actifs immobiliers affichent zéro. Du côté de son patrimoine mobilier, elle assure qu'il atteint la somme de 15.000 euros. Pour ce qui est de ses ressources, la députée socialiste certifie toucher une indemnité mensuelle de 5.514,68 euros, soit 26.795,84 euros du 20 juin au 31 décembre 2012. La première partie de l'année, son salaire du Crous (où elle travaillait avant de se consacrer à son mandat) lui a rapporté 10.392,18 euros. Sa dernière déclaration d'imposition fait état d'un montant imposable de 37.193,02 euros. « La publication du patrimoine des élus semble être souhaitée par les citoyens pour les rassurer suite à l'affaire Cahuzac. Or, je ne pense pas que cette publication soit le vecteur efficace pour rétablir la confiance entre les élus et les citoyens ».

Transparence de principe

Serge Grouard, député-maire UMP d'Orléans, rappelle qu'en tant que parlementaire, il s'est plié à chaque début et fin de ses mandats à une déclaration de son patrimoine auprès de la Commission pour la transparence financière de la vie politique. « Cahuzac a aussi fait cette déclaration », souligne le député-maire. « Quand vous êtes rigoureux comme je le suis, en attestent d'ailleurs ma gestion de la ville d'Orléans, et que vous êtes mis collectivement dans le même panier (que Cahuzac), c'est insupportable », indique-t-il.

Dont acte. Mais de quoi est constitué précisément son patrimoine ? Pour ce qui est de ses indemnités parlementaires, Serge Grouard renvoie à leur caractère public (que ce soit au titre de député ou de maire), accessible à tout un chacun. Et de donner les sommes à grands traits. « 5.500 euros et quelque en tant que député, puis de 1.700 euros pour ma fonction de maire et un peu plus de 200 euros au titre de l'Agglo. Je possède aussi un appartement à Orléans, que j'ai acheté à l'époque un peu plus d'un million de francs et suis co-propriétaire, avec mes parents, de notre maison familiale. Je n'ai pas fait évaluer ces biens récemment ».

Silence

Le sénateur UMP et président du conseil général, **Éric Doligé**, n'a pas souhaité s'exprimer sur la question.

Jean-Pierre Door, sénateur UMP, assure « qu'à chaque candidature, j'ai déclaré mon patrimoine à la commission de transparence. À la fin de chaque mandat, également, pour voir s'il y avait eu enrichissement ou non. Je suis pour la transparence dans le cadre d'une loi autorisant le Conseil d'État à rendre publiques les données fournies à la commission de transparence. En revanche, je suis contre une exposition individuelle. Il y a des dangers au déballage ».

Quant à **Claude de Ganay**, député UMP-PSV, son patrimoine restera chose privée : « Non, je ne dévoilerai pas mon patrimoine mais je serais prêt à le faire quand il y aura une loi. Je regrette qu'aujourd'hui, on tente de masquer la responsabilité du gouvernement par cette tentative de moralisation de la vie politique. Cela laisse entendre que la classe politique est pourrie, dans son ensemble. Alors qu'à l'origine, il y a d'abord le mensonge éhonté de M. Cahuzac ».

Jean-René Cardoux, sénateur UMP, lui non plus, ne mâche pas ses mots. « Moi, c'est non, non et non ! Mon patrimoine, je le rendrai public si un jour une loi le dit. Je le dois d'abord à 40 ans de carrière professionnelle. Je pense que si je n'avais pas fait de politique, j'aurais sans doute été plus riche. J'étais expert comptable et expert aux comptes ! Jamais je n'ai eu un redressement fiscal. Si Olivier Carré veut rendre public son patrimoine, c'est son choix. Je crois qu'il faut distinguer la vie publique de la vie privée. »

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, « Jérôme Cahuzac répondra devant la justice de ses actes. Ce n'est pas pour autant qu'il faut jeter le discrédit sur l'ensemble de la classe politique. Je ne ferai donc pas acte de contrition et ne dévoilerai pas la nature de mon patrimoine. Si, toutefois, une loi était proposée en ce sens, je voterai pour et m'y soumettrai. »

Une révolution culturelle se prépare

La publication du patrimoine des élus est une révolution en France où les politiques estiment se devoir rendre des comptes qu'au moment des élections. « Dans l'Union européenne, il y a seulement deux pays où les déclarations de patrimoine des élus ne sont pas publiques : la Slovénie et la France. Cela va dû long sur l'archaïsme de nos mœurs politiques », souligne Daniel Lebègue, président de l'ONG anticorruption Transparency International France. Depuis 1988, les élus ont l'obligation de transmettre une déclaration dans les deux mois suivant leur élection à une Commission pour la transparence financière de la vie politique, mais celle-ci reconnaît n'avoir guère de pouvoir de contrôle et de sanction. Dans son dernier rapport, elle révèle ainsi que 599 élus entre 2010 et 2011 n'ont pas transmis ces déclarations dans les délais et que 16 % d'entre elles étaient incomplètes. ■

OPINIONS. De gauche à droite : Valérie Corre (députée PS), Olivier Carré (député UMP), Jean-Pierre Sueur (sénateur PS), Éric Doligé (sénateur UMP), Serge Grouard (député UMP), Claude de Ganay (député UMP-PSV), Jean-René Cardoux (sénateur UMP), Jean-Pierre Door (sénateur UMP) et Marianne Dubois (députée UMP).

Phoca PDF